

Thème 6C : Le droit et les mineurs

Connaissance fondamentale

Il existe des différences importantes entre les adultes et les mineurs en ce qui a trait au droit. Les mineurs sont à la fois habilités et restreints par la loi de diverses façons et à différents temps. Les lois relatives aux mineurs sont en constante évolution à l'image de la nature changeante de la société.

Résultats d'apprentissage

- 6C.1 Analyser les droits fondamentaux inscrits dans la *Déclaration des droits de l'enfant* (1959) ainsi que les principes directeurs de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003).
 - 6C.2 Évaluer l'efficacité des lois internationales concernant le respect des droits de l'enfant.
 - 6C.3 Analyser l'impact des inégalités dans l'éducation offerte dans les écoles des réserves autochtones et les changements qui sont amenés pour y remédier.
 - 6C.4 Débattre de la nécessité de traiter les mineurs différemment des adultes dans une variété de contextes tels que le droit de vote, la conduite automobile, le consentement, l'assiduité scolaire et la criminalité.
 - 6C.5 Décrire l'évolution du droit pénal relatif aux jeunes, de la *Loi sur les jeunes délinquants* (1908) jusqu'à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003), y inclus les modifications apportées à la loi en 2012.
 - 6C.6 Évaluer certains éléments controversés de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003), y inclus les modifications apportées en 2012, et expliquer les arguments pour et contre ces éléments.
 - 6C.7 Analyser certains aspects du droit pénal qui peuvent s'appliquer aux mineurs ou qui concernent les mineurs, mais qui ne sont pas définis dans la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*, par exemple : la possession et le trafic de stupéfiants, la protection de l'enfance, l'agression sexuelle et le harcèlement.
 - 6C.8 Identifier les ressources disponibles pour les jeunes victimes.
 - 6C.9 Comparer le traitement réservé aux adultes et aux mineurs en ce qui concerne l'arrestation, la détention, le procès et la détermination de la peine.
-